

## Rapport d'activité 2018

LaFédé a pour objet de soutenir, promouvoir et développer la médiation sociale et culturelle, la qualification et la professionnalisation des médiateurs et médiatrices, et la mise en réseau d'associations intervenant sur des territoires aux réalités différentes.

Son objectif premier est la reconnaissance pleine et entière du métier de médiateur et médiatrice social.e. À cette fin, les principales activités de la Fédération se structurent à deux niveaux :

### • Au niveau régional

1. le développement du réseau des associations adhérentes ;
2. l'organisation d'instances de qualification des médiateurs et médiatrices et des responsables des structures et le soutien à la reconnaissance du métier ;
3. la mise en réseau des différentes associations pour un partage de pratiques ;
4. l'accompagnement des associations adhérentes sur la pérennisation des conventions adultes-relais ;

### • Au niveau national

1. la valorisation des activités de médiation et leur reconnaissance ;
2. la participation aux travaux conduits sous l'égide du Cget sur la reconnaissance de la médiation sociale ;
3. des interventions à la demande des partenaires dans les formations et dans l'élaboration de leurs contenus, colloques et journées de valorisation de la médiation sociale et culturelle.

## A. Le développement régional de LaFédé

### 1. Adhésion de nouvelles associations

#### ***Nénuphar Médiation, Pantin***

Nénuphar Médiation est une association créée en 2011 par un groupe de femmes porté par une volonté d'offrir un espace de rencontre aux personnes de cultures différentes.

L'association multiplie les occasions et lieux de rencontre afin de mettre en relation des populations d'origines, de genres et d'âges différents. Elle contribue au développement du lien social à travers des activités privilégiant le partage et l'échange. Les médiatrices assurent une permanence sociale à la Maison de quartier des Courtillières afin d'accompagner les personnes dans l'accès aux droits et organisent différentes activités collectives support à la médiation.

#### ***Interm'Aide, Creil***

Cette association a été créée en 1999. Elle intervient sur l'ensemble de l'agglomération creilloise et développe des activités de médiation sociale et culturelle, entre accueil et accompagnement individuel des familles et activités collectives d'accès aux droits.

Elle compte 6 salariées : 4 médiatrices, une médiatrice-coordonnatrice et une directrice.

#### ***Fin de l'association des femmes médiatrices sociales et culturelles de Pantin***

Cette association, créée en 1987, a dû cesser ses activités suite au décès de sa présidente fondatrice. Ce décès a fortement ébranlé LaFédé ; Marie-Clémentine Bendo représentait pour les autres associations une énergie, un optimisme, une volonté de faire au-delà des difficultés administratives et financières rencontrées quotidiennement par son association.

Par ailleurs, l'association avait participé à tous les travaux conduits par Profession Banlieue puis par la fédération sur la médiation sociale et culturelle : Référentiel femmes-relais (1997), Principes déontologiques (2006), Médiation à l'hôpital Avicenne (2008).

Elle a participé à la création de la Fédération des associations de médiation sociale et culturelle de Seine-Saint-Denis en 2001, puis de LaFédé en 2012, et en a assuré la vice-présidence jusqu'en 2017.

### 2. Soutiens aux associations en difficulté ou en restructuration

La chargée de développement de LaFédé apporte un appui important aux différentes associations qui font face à des difficultés de gestion administratives et financières, au renouvellement des conventions adultes-relais...

Cette fonction représente une quinzaine de journées de travail par an.

Au-delà du temps que cela représente, ce travail permet aussi à LaFédé d'être au plus près des besoins des associations, tant en termes de besoins de sujets à inscrire dans le programme de travail que de soutien au fonctionnement de l'association elle-même.

### 3. Groupe d'analyse des pratiques

*Animation : Philippe Averlant*

*8 réunions - 8 participants*

Les objectifs de ce travail étaient d'aider les médiateurs et médiatrices à :

- s'exprimer sur leur pratique professionnelle d'intervention auprès d'adultes,
- réfléchir sur les voies possibles de solution ou d'amélioration dans la gestion personnelle de situations souvent difficiles,

- se positionner collectivement en résolution des problèmes rencontrés et en expression d'un collectif de travail.

Les huit séances, qui portaient sur des situations concrètes auxquelles avaient été confrontées les médiatrices, ont mis en évidence des aspects récurrents dans toutes les situations : la gestion de l'agressivité, le poids des démarches administratives pour l'accès aux droits, les conditions matérielles de travail et l'accueil.

Outre la question centrale de l'interculturalité, les médiatrices sont confrontées aux multiples difficultés auxquelles font face les publics de toutes origines. Par le biais de la langue, il s'agit pour elles de tisser d'autres liens sur des plans multiformes : culturel, social, financier, juridique, de santé physique et mentale, de logement, d'équilibre psychique et d'estime de soi, etc.

Ainsi, les médiateurs et médiatrices font face à des situations particulièrement complexes, amplifiées par les tensions que ces situations génèrent et, le plus souvent, par les incompréhensions interculturelles.

Philippe Averlant concluait son rapport par ces mots : « *Il est remarquable d'entendre les professionnelles agir dans une telle complexité et cela donne tout son sens à cet espace d'analyse des pratiques dans lequel elles peuvent se libérer des tensions fortes auxquelles elles sont confrontées. La maturité professionnelle et l'intelligence de vie dont elles font preuve méritent largement d'être soulignées et soutenues.* »

#### 4. Journée régionale

« *Quand l'écran remplace les personnes, quelle place pour la médiation ?* »

21 juin – 58 participants

Avec : *Jacques Houdremont*, consultant-Formateur, Le Fil des Idées ; *Sophie Pisk*, conseillère du réseau territorial du Défenseur des droits ; *Véronique Roussin*, conseillère technique à la Dgcs (Direction générale de la cohésion sociales), co-animatrice du groupe travail « Numérique et travail social » au Haut conseil du travail social.

Avec l'informatisation de l'ensemble des démarches administratives nécessaires à l'accès ou au maintien des droits des personnes, les médiateurs et médiatrices sociales sont de plus en plus souvent sollicités pour accompagner les familles dans l'accès à internet. Quelles en sont les conséquences sur leur métier ? En quoi l'arrivée du numérique modifie-t-elle le cœur de métier de la médiation ? Peut-on même encore parler de médiation quand les machines remplacent les hommes et les femmes ? Sans cesse, on nous parle de dématérialisation. Ne s'agit-il pas tout simplement de déshumanisation du service public ?

Sophie Pisk a introduit la journée en présentant le rapport d'activité 2017 du Défenseur des Droits qui alerte sur « *le recul de l'accueil dans les services publics à l'ère de la dématérialisation* ». Ce rapport insiste également sur la « *marginalisation probable des personnes les plus vulnérables touchées par la fracture numérique* ». L'enquête conduite par cet organisme montre que la dématérialisation des documents et l'usage devenu indispensable d'internet pour les démarches administratives ne sont pas sans conséquence : une personne sur cinq déclare éprouver des difficultés à accomplir des démarches administratives courantes sur internet ; une personne sur trois évoque également un cruel manque d'information et dans les faits, 27 % des personnes n'ont pas accès à internet, et 33 % sont peu familières de l'outil.

La matinée s'est poursuivie par un travail en sous-groupe dans trois ateliers différents autour des impacts de la dématérialisation sur : l'accès aux droits, le métier et les principes déontologiques des médiateurs sociaux et culturels ainsi que sur les activités des structures de médiation. Parmi

les questionnements posés : quels sont les freins à l'accès aux droits des personnes ? quelles idées pour lever ces obstacles ? quel serveur choisir pour créer une adresse mail ? qui conserve les mots de passe ? comment gérer les informations confidentielles ? que faire face aux bugs répétés des sites des administrations ? quel est l'impact sur les activités des structures de médiation : de la primauté du collectif à l'accompagnement individuel ?

Après une restitution originale des travaux des ateliers en début d'après-midi sous forme de mise en scène de situations ubuesques, Jacques Houdremont a rappelé que le numérique est une mutation que l'on devait accompagner et former à ses usages. Pour lui, le numérique permet l'intelligence collective comme à Chambéry où un travail en réseau a été rendu possible entre espace public numérique et services sociaux. Véronique Roussin a, quant à elle, insisté pour dire que le numérique est un outil commun et qu'il ne doit pas mettre les uns et les autres en concurrence.

En conclusion, Bénédicte Madelin a relevé que l'on ne prenait plus le temps de l'accueil, le temps du palabre, des salutations, alors que c'est là que se joue le rapport de confiance. Parmi les pistes de travail, elle a relevé l'idée de construire des co-formations entre les acteurs et les administrations et demander au Défenseur des Droits de lancer une étude sur les conséquences du numérique pour l'accès aux droits.

## **5. Mobilisation des habitants dans le cadre de l'élaboration du Projet régional de santé**

Pour mémoire, rappelons que huit associations de LaFédé ont conduit en 2017 des réunions avec des habitants de leur territoire d'intervention afin de réfléchir à une définition de la santé et à ses facteurs d'influence ainsi qu'aux possibles actions à mener pour améliorer la santé des habitants.

En 2018, Aurélie Dutour, chargée de développement de LaFédé, a finalisé le rapport reprenant les principales conclusions des différents groupes d'habitants, regroupées en huit thèmes et qui ont fait l'objet d'élaboration de priorités : le cadre de vie et le logement ; le travail ; la santé mentale ; l'information sur la santé ; les personnes âgées ; l'accès aux soins ; l'alimentation ; l'activité physique.

Ce rapport a été publié en 300 exemplaires et mis en ligne sur le site de LaFédé : <http://www.lafede-mediation.org/mediation/les-paroles-dhabitantes-et-dhabitants-sur-la-sante-sont-en-ligne/>

## **6. Développer le pouvoir d'agir des habitants par l'information de proximité – Mise en place d'une recherche action émancipatrice (RAE)**

Suite au travail conduit en 2017, l'ARS Île-de-France a souhaité poursuivre sa collaboration avec LaFédé et les associations qui en sont membres. C'est dans ce cadre qu'a été réfléchi la mise en place d'une recherche-action émancipatrice portant sur la participation des habitants des quartiers prioritaires – via les associations de médiation sociale et culturelle – à l'élaboration d'actions d'information de proximité.

L'objectif de cet axe du Projet régional de santé de l'ARS Île-de-France vise à rendre accessible l'ensemble des informations sur la santé (promotion de la santé, impact des déterminants sociaux, prévention, offre de service, droits) à chaque Francilien au plus près de son lieu de vie grâce à l'intervention de médiateurs et médiatrices sociales et au développement de la santé de proximité avec une dimension participative.

La recherche-action devra donc définir un cadre qui permette une meilleure information de proximité et le développement des aptitudes individuelles et collectives des habitants et de leurs communautés pour mieux gérer leurs besoins en santé et adapter leur environnement de vie.

Huit associations se sont engagées dans cette seconde étape : cinq constitueront un groupe d'habitants pour élaborer et évaluer une action d'information de proximité, et vérifier ainsi les hypothèses émises en vue d'apporter une réponse à la problématique posée :

- Association des Femmes Relais Médiatrices Interculturelles (FRMIC), Champigny-sur-Marne,
- Association Nénuphar à Pantin
- Association Nahda, Nanterre,
- Espace 19, Paris 19ème,
- Médiation Culture et Vie, Rosny-sous-Bois.

Trois autres associations seront associées à cette recherche-action sans constitution de groupes d'habitants :

- Lieu Écoute Accueil (LEA), Montreuil ;
- Association AARMMI à Drancy ;
- Association Communautaire Santé-Bien-Être (ACSBE), Saint-Denis.

Ce travail est accompagné par Régis Cortesero et Guillaume Coti, chercheur associé et intervenant social des Ateliers Spinoza.

## 7. Site Internet

La construction du site internet de LaFédé qui avait démarré en 2017 s'est poursuivie en 2018 avec une mise en ligne début 2019. Certaines vidéos tournées en 2017 et inexploitable pour des raisons techniques ont été tournées une nouvelle fois en 2018. L'architecture du site a été consolidée.

Il comprend différentes rubriques :

- Actualités
- Qui sommes-nous ?
  - o Notre projet
  - o Nos actions
  - o Nos adhérents
  - o Conseil d'administration
- Tout savoir sur la médiation
  - o Reconnaissance du métier
  - o Témoignages
  - o Ressources
- Offres d'emplois
- Nous contacter
- FAQ

Ce site internet permet de faire mieux connaître la médiation sociale et culturelle aux partenaires ou éventuels partenaires intéressés pour travailler avec une association de médiation sur leur quartier.

Il permet également aux associations de médiation de connaître LaFédé et d'avoir accès à un certain nombre de ressources en ligne leur permettant d'approfondir leurs connaissances du métier.

## B. Accompagnement des structures à la normalisation

### 1. Journée sur les outils de gestion

*Animation : LaFédé*

*23 janvier 2018 – 15 participants*

Dans le cadre de l'accompagnement des associations à la norme Afnor, il est apparu nécessaire de mettre en place différentes journées sur la gestion administrative et financière, sur le suivi de l'activité et sur le projet associatif et son portage.

Après plusieurs réunions en 2017 sur les statuts et le droit du travail, LaFédé a organisé une journée de travail sur les outils de gestion administrative et financière. Cette journée était ouverte à toutes les personnes, salariées ou administrateurs, en charge de la gestion au sein des associations.

L'objectif était double :

- Doter les associations d'outils simplifiés de suivi de gestion ;
- Établir des documents clairs et donc plus crédibles pour les financeurs des associations.

Ces documents concernent :

*Le budget prévisionnel* : la construction du budget prévisionnel de l'année N en s'appuyant sur les éléments comptables de l'année précédente ; la distinction entre les charges incompressibles (salaires et cotisations sociales, le loyer, le téléphone...) et les charges compressibles comme les fournitures, missions-réceptions, déplacements ; l'obligation d'un budget prévisionnel équilibré ; les subventions et les principaux financeurs (DDCS, ministère du Droit des femmes), les collectivités, l'ARS, les organismes sociaux, certaines entreprises de service public et l'ASP (Agence de services et de paiement des emplois aidés).

*Le budget prévisionnel par action*, en fonction des financeurs, pour lequel il sera nécessaire de préciser la part de salaires allouée à cette action, en veillant à ce que l'ensemble des actions ne dépasse pas le budget prévisionnel de l'association.

*Le tableau de suivi des subventions* qui permet de savoir précisément les demandes qui ont été faites, à qui, quand, pour quelle action... ; de connaître dans un document unique les subventions qui ont été notifiées, la date de leur versement et le montant des subventions en attente...

*Le tableau de suivi des dépenses-recettes* qui permet de suivre quotidiennement tous les mouvements financiers de l'association.

*Le compte de résultat.*

Chaque association a été destinataire de ces différents documents.

### 2. Journée sur la gouvernance associative

*Animation : LaFédé*

*7 novembre 2018 – 32 participants*

*« Faire vivre un projet associatif : quelle complémentarité entre salariés et bénévoles ? »*

Cette journée de travail était destinée aussi bien aux administrateurs qu'aux salariés des associations afin de réfléchir ensemble aux différentes instances au sein d'une association (notamment le conseil d'administration et l'équipe salariée), à leurs fonctionnements et leur articulation entre elles pour faire vivre le projet associatif. Les personnes impliquées dans une association de médiation peuvent avoir différents statuts : salarié, administrateur, bénévole...

Cette diversité de statuts peut parfois créer des incompréhensions entre des personnes qui n'ont pas toutes intégrées l'association pour les mêmes raisons et n'ont pas toutes la même possibilité de s'y impliquer (temps disponible, position d'encadrement ou non...).

Après une première intervention sur « droit des associations et droit du travail : dans quel cadre légal s'inscrivent les associations de médiation sociale et culturelle ? », deux ateliers ont exploré les places respectives des administrateurs d'une part, et des salariés d'autre part, dans la mise en œuvre du projet associatif :

- « L'administrateur : un employeur bénévole avec une responsabilité en ressources humaines »
- « Le salarié : à la croisée entre travail rémunéré et implication dans le projet associatif »

Les salariés ont majoritairement expliqué leur choix professionnel par les valeurs du monde associatif : « redonner ce que j'avais reçu » ; « par engagement et pour les valeurs » ; « l'association est un espace d'échange et d'enrichissement » ; « par tradition familiale ou culturelle » ; « poursuivre les engagements de mon père et les valeurs qu'il m'a transmises ».

De l'autre côté, certains administrateurs ont rapporté leurs difficultés dans la gestion du personnel. Lorsqu'ils sont devenus administrateurs, ce n'était pas pour faire de la gestion mais par engagement pour l'objet de l'association. Plusieurs administrateurs étaient délégués syndicaux dans leurs vies professionnelles et se retrouver « de l'autre côté » en étant désormais employeur leur pose problème notamment en cas de conflit avec un salarié.

Différentes propositions sont issues de ces ateliers :

- Organisation de commissions de travail, d'un séminaire ou de plusieurs séminaires annuels associant administrateurs, salariés et usagers ;
- Désignation d'un référent au sein du conseil d'administration pour chaque activité de l'association ;
- Organisation d'une journée d'immersion des administrateurs dans l'activité de l'association qui est, au quotidien, portée par les salariés.

Des actes de cette journée seront envoyés à tous les participants et mis en ligne sur le site de LaFédé.

### 3. Groupe MSADS (préparation à la VAE)

*Animation : Dominique Remise*

*5 réunions collectives + accompagnement individuel*

Ce groupe de travail a été mis en place en septembre 2017, afin de permettre aux médiatrices qui le désirent de valider, via la validation des acquis de l'expérience (VAE), le titre de Médiateur.trice sociale, accès aux droits et services (MSADS), qui remplace l'ancien titre TMS (Technicien Médiation Service).

Pour pouvoir valider une VAE, il faut pouvoir justifier d'un minimum d'un an d'expérience professionnelle sur un poste de médiation.

Douze médiatrices, issues de cinq associations membres de LaFédé, se sont inscrites dans cette démarche.

Le groupe a été animé par Dominique Remise, ancienne formatrice à l'Afpa de Créteil, qui a accompagné les médiatrices dans la préparation du dossier professionnel :

- Présentation d'une situation conflictuelle
- Analyse des caractéristiques de son territoire d'activité
- Présentation d'une activité support à la médiation sociale

Seules huit des douze médiatrices ont pu régler les problèmes administratifs dans les délais impartis pour se présenter à l'examen. Toutes ont obtenu le titre professionnel MSADS. Les quatre autres médiatrices se présenteront lors d'une prochaine session organisée par l'Afpa.

#### 4. Groupe Médios

*Animation : LaFédé*

*4 réunions + 2 réunions sur site*

Dans la continuité du travail conduit en 2017 au sein de LaFédé sur le logiciel Médios, conçu par France Médiation pour les associations de médiation sociale membres de son réseau, cinq associations ont souhaité tester son utilisation : Nahda de Nanterre, la Maison des Femmes d'Asnières-sur-Seine, Culture et Vie de Rosny-sous-Bois, l'ARMMI de Drancy et Femmes-relais et Médiateurs interculturels d'Aulnay-sous-Bois.

Mais il est apparu assez vite que cet outil n'était pas adapté aux associations de médiation sociale et culturelle. La recherche historique par nom de dossier, indispensable pour la médiation sociale et culturelle, n'a été créée qu'au mois de décembre et ne s'est pas révélée pertinente. Et malgré toutes les modifications progressivement apportées à ce logiciel à partir des remarques des associations qui l'ont testé, son utilisation s'est avérée inadaptée. De fait, ce logiciel a été conçu sur la base d'une intervention géo-localisée et non d'une demande d'accès aux droits.

Aussi, face aux difficultés rencontrées par les associations qui testaient l'outil Médios, il a été proposé de créer un nouvel outil de suivi de l'activité, en partant des besoins recensés par les médiatrices et qui permette de faire des requêtes à partir des personnes sollicitant l'association.

Plusieurs associations présentes ont manifesté leur intérêt pour que LaFédé construise un logiciel, plus facile d'utilisation : La Maison des femmes d'Asnières-sur-Seine, Nahda, LEA et potentiellement l'ARIFA, ARPE, Nénuphar et l'IDSU de Châtenay-Malabry.

Cet outil a été construit et sera testé à partir de janvier 2019.

#### 5. Groupe de travail autour des indicateurs

*Animation : LaFédé*

*1 réunion – 12 participants*

En 2018, un premier travail sur les indicateurs a été réalisé en s'appuyant sur le rapport « *Valoriser les interventions de médiateurs sociaux* », réalisé par LaFédé et le cabinet KIMSO. Une phase de test a été conduite par certaines associations, notamment dans le secteur de la santé. Partant des enseignements de cette phase, il est prévu que le cabinet KIMSO intervienne lors de deux séances de ce groupe afin d'approfondir le travail mené ensemble et d'aboutir à la construction d'indicateurs d'évaluation.

Ce travail se poursuivra en 2019 en reprenant les bases théoriques et concepts centraux de l'évaluation des dispositifs d'actions (indicateurs d'efficience, d'efficacité, de résultat, d'impact...) et en construisant des indicateurs qualitatifs qui nous semblent pertinents pour évaluer l'utilité sociale de la médiation.

## C. Coopérations et partenariats

### 1. France Médiation

Les objectifs de France Médiation rejoignent ceux de LaFédé, notamment sur la reconnaissance du métier de médiateur social et la volonté de professionnaliser ces emplois. C'est pourquoi LaFédé est membre du conseil d'administration et a été élue à la vice-présidence, en qualité de partenaire associé.

Ce réseau national de la médiation sociale a plusieurs objectifs :

- fédérer et représenter l'ensemble des dispositifs de médiation sociale, publics, parapublics et privés, qui souhaitent promouvoir la médiation sociale sur leur territoire ;
- favoriser le développement et la reconnaissance de la médiation sociale en développant les échanges de savoirs et de pratiques entre les adhérents ;
- faciliter l'accès à toutes les formes de connaissance et de savoir-faire sur les différents domaines touchant la médiation sociale, par des publications, des recherches, des formations professionnelles et des démarches d'évaluation.

Comme les années précédentes, les coopérations entre LaFédé et France Médiation ont été nombreuses, en particulier pour valoriser les savoir-faire des médiateurs sociaux en vue de leur reconnaissance. En 2018, les travaux du conseil d'administration ont principalement porté sur : les axes stratégiques de France Médiation, la certification Afnor des associations et le développement de la médiation sociale en milieu scolaire.

### 2. Afnor

Après la publication de la norme Afnor Médiation sociale XP X60-600 en décembre 2016 et du référentiel de certification en décembre 2017, le groupe de travail s'est réuni en 2018 sur la communication pour promouvoir la norme : support flyer, FAQ, site web...

À ce jour, les travaux n'ont pas abouti.

### 3. Intervention dans le cadre du Haut Conseil du travail social

LaFédé et une médiatrice ont été invitées à témoigner lors d'une séance du groupe de travail du Haut Conseil du travail social sur l'usage du numérique et le travail social. France Médiation participe à ce groupe de travail sur l'inclusion numérique avec l'ANSA (Agence nouvelle pour les solidarités actives) et l'Agence du numérique.

Le groupe de travail a souhaité que des médiatrices viennent lors d'une séance de travail afin de faire un retour sur les conséquences du numérique sur les publics qu'elles accompagnent.

### 4. Programme régional d'accès à la prévention et aux soins pour les publics démunis (PRAPS2)

Suite à la participation de LaFédé aux commissions chargées de l'élaboration du Prs2 (Projet régional de santé 2<sup>ème</sup> génération) et du Praps2, LaFédé est associée au comité de pilotage et de suivi de la mise en place du Praps2 sur le recours à la médiation pour favoriser l'entrée dans le système de soins des populations en situation de renoncement aux soins (instabilité résidentielle, barrière économique et linguistique...).

## 5. Intervention colloque Sanofi

La Fondation SANOFI Espoir a organisé, le 19 juin 2018, un colloque intitulé : « Vulnérabilités et Parcours de Vie en France ».

L'un des ateliers portait sur « Interprétariat et médiation socio-culturelle ». Il avait pour objectif de sensibiliser les participants à l'importance de la médiation sociale et culturelle et de l'interprétariat dans la relation de soins.

LaFédé a ainsi pu présenter le travail réalisé avec KIMSO qui montre la valeur ajoutée et les coûts évités grâce à l'intervention des médiatrices. Cette mesure se vérifie sur les effets immédiats, et à plus long terme, de leur intervention pour les différentes parties prenantes : personnel soignant, hôpital, patient, famille...

## 6. Accueil Wiesbaden

Dans le cadre d'un échange entre l'Arifa, la mission locale de Champigny-sur-Marne et le Bauhaus Werkstätten de Wiesbaden (BWW) en Allemagne, LaFédé a été sollicitée pour présenter le rôle de la médiation sociale et culturelle dans les politiques d'intégration et de l'accès aux droits.

Ce programme portait en effet sur l'histoire des banlieues et les réponses apportées par l'État dans le domaine du développement urbain et social, en particulier dans les domaines de l'emploi, de l'éducation, de l'intégration sociale.

L'objectif de cette intervention était de présenter une « bonne pratique », en l'occurrence la médiation sociale et culturelle.

## 7. Intervention au CNFPT

LaFédé a participé aux rencontres territoriales de la santé organisées par le Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT) les 18 et 19 septembre 2018 à Nancy. Le thème de ces rencontres était « Environnement et santé, quelles stratégies territoriales ? ».

LaFédé a ainsi présenté le travail mené en lien avec l'ARS sur l'association des habitants de quartiers à l'élaboration du Projet régional de santé en insistant notamment sur la méthode suivie et les éléments relatifs au cadre de vie et au logement rapportés par les habitants.

Cette intervention s'inscrivait dans le cadre d'une table ronde portant sur les démarches participatives dans l'élaboration de stratégies de santé animée par Hélène Zeitoun, directrice de l'Institut Renaudot et Flore Lecomte, déléguée générale à la Société française de Santé publique. Carole Cecchi, responsable pédagogique DPEA Architecture Territoires et santé, Faustine Colin, chargée de mission à l'office nancéien des personnes âgées et Carole Malaquin, coordinatrice des pôles ressources santé à la ville de Lille, étaient les autres intervenantes invitées à échanger avec LaFédé sur cette table ronde.

## D. Vie politique de l'association

### 1. Conseil d'administration

Le conseil d'administration s'est réuni à 7 reprises et a rassemblé en moyenne 9 administrateurs et/ou représentants associatifs. En effet, il a été décidé de fonctionner en conseil élargi, même si les décisions formelles relèvent des seuls administrateurs.

Au-delà de l'élaboration du programme de travail et du suivi de sa mise en œuvre, il a débattu de l'avenir de LaFédé et de ses objectifs futurs. Pourquoi faire fédération aujourd'hui où un gros travail de structuration du métier a été mené et où différentes « preuves » ont été apportées pour contribuer à la reconnaissance du métier : cadre déontologique, évaluation des coûts évités, norme AFNOR, référentiel de certification... ?

Mais dans le même temps, les pratiques professionnelles des médiateurs et médiatrices sont interrogées avec la généralisation de la dématérialisation et la baisse des effectifs au sein des associations, avec celle des emplois aidés et des subventions. Comment continuer à faire de la médiation quand de plus en plus de personnes viennent aux permanences et que la majorité du temps de travail est consacrée à remplir des dossiers face à un écran... ? Les médiateurs et médiatrices ne courent-ils pas le risque de devenir des agents administratifs ?

Pour les associations administratrices de LaFédé, sa mission est de soutenir le rôle des médiateurs sur le plan économique, social, humain, rôle de plus en plus mis en cause. Il faut continuer de se réunir pour défendre le métier et échanger sur les difficultés rencontrées en tant qu'administrateur, salarié, directeur... On ne peut pas se battre seul. Le rôle de LaFédé est le partage d'informations, l'échange de réflexions, l'interpellation des pouvoirs publics. LaFédé permet de s'enrichir et de se consolider.

C'est à partir de ces réflexions qu'ont été définies les pistes de travail à venir : valoriser les titres MSADS ; organiser un groupe de travail sur l'évolution des pratiques de la médiation sociale et culturelle ; faire vivre la médiation sociale dans sa définition sans que les médiatrices aient l'impression de n'être qu'un guichet ; échanger sur les nouvelles problématiques sociales rencontrées par les médiatrices ; travailler autour de la mobilisation des usagers pour que ceux-ci participent à la défense de leurs droits ; travailler collectivement les appels à projet...

### 2. Rapport moral de l'Assemblée générale – 12 avril 2018

*Bénédicte Madelin, présidente*

Avant de rédiger ce rapport moral, j'ai relu ceux de 2016 et 2017 et j'ai vite constaté que je pourrais et devrais en reprendre une large partie et en particulier la fin qui, je le rappelle pour mémoire, était un appel à agir pour sauver les associations et leurs médiatrices œuvrant dans les quartiers populaires.

Cette année a été particulièrement difficile pour les associations, avec la suppression des emplois aidés et la baisse des subventions en septembre dernier. Mais aussi beaucoup de contrôles administratifs et financiers qui pourraient donner le sentiment d'une méfiance généralisée de l'État à l'encontre des associations de proximité œuvrant dans les quartiers populaires.

Bien sûr, les baisses de subventions ont été faibles pour les associations de LaFédé, mais quand l'équilibre financier est déjà fragile, toute baisse est difficilement absorbable, voire elle peut déséquilibrer l'ensemble de la structure...

Bien sûr, les adultes-relais n'ont pas été supprimés, mais plusieurs associations ont été touchées par la suppression des CAE-CUI et force est de constater que le renouvellement des postes adultes-relais est de plus en plus difficile...

Lors d'un CA de LaFédé, nous avons recensé les risques pour les associations : 37 % des postes étaient menacés par la suppression des contrats aidés ou la baisse des crédits politique de la ville... Aussi, nous nous sommes mobilisées pour dénoncer cette situation :

- 3 médiatrices responsables de structure ont fait des interventions remarquées lors du rassemblement en octobre au Panthéon, organisé par le Collectif des associations citoyennes,
- nous avons été signataires de pétitions contre la suppression des emplois aidés,
- nous nous sommes associées à France Médiation pour porter nos revendications en faveur de la médiation sociale,
- et à l'occasion de la visite présidentielle sur le quartier de Clichy-sous-Bois, LaFédé a pu exprimer ses revendications par la remise d'un courrier.

Mais si les associations sont reconnues pour l'efficacité de leurs actions pour l'accès aux droits, force est de constater que notre efficacité pour la défense des associations n'a pas été au rendez-vous...

Mais, au fond, nous aussi, nous sommes pour la suppression de ces postes par la reconnaissance pleine et entière de la médiation sociale...

C'est pour cela que nous avons développé de nombreuses actions pour qualifier les associations qui souhaiteraient l'obtention de la certification Afnor :

- La préparation au titre MSADS par la VAE, afin que le niveau de formation des médiatrices réponde aux exigences de la norme,
- La gouvernance associative et le suivi de l'activité, toujours dans ce même objectif de répondre aux exigences de la norme.

Et bien sûr, nous avons poursuivi notre partenariat avec France médiation, l'Union des Pimms, Face et Profession Banlieue pour le référentiel de certification, conduit sous l'égide du Cget.

Je voudrais aussi saluer l'élargissement de LaFédé avec l'arrivée de 3 nouvelles structures : pour deux d'entre elles, ce sont des « vieilles » combattantes de la mobilisation pour l'égalité des femmes, et la 3<sup>ème</sup>, une toute jeune association qui nous prouve, si cela était nécessaire, que les femmes sont toujours là pour chercher des solutions aux difficultés rencontrées dans les quartiers populaires :

- **Nahda**, de Nanterre, installée depuis 1982 sur le Petit Nanterre, l'association s'est créée pour répondre aux besoins suscités par l'arrivée d'une immigration familiale. L'association visait alors à accompagner les habitants dans leur projet de vie en privilégiant une approche globale de chaque personne et en prenant en compte la dynamique individu-famille-quartier.
- **La Maison des Femmes** d'Asnières-sur-Seine : présente depuis 1994 sur le quartier des Hauts d'Asnières, pour lutter contre l'exclusion sociale en favorisant l'émancipation des femmes issues de l'immigration par des actions de formation et avec un service de médiation afin de faciliter l'accès aux droits des habitants.
- **Les médiateurs et les médiatrices du 20<sup>ème</sup>**, de Paris : cette jeune association est née suite à la dissolution de l'association des Femmes-Relais XX<sup>o</sup> et de la volonté de maintenir des actions de médiation sociale et culturelle dans l'arrondissement.

D'autres contacts sont en cours, notamment avec le Pôle de ressources départemental Ville et développement social du Val-d'Oise afin que celui-ci oriente LaFédé vers les associations de médiation du département.

Cet élargissement d'une Fédération départementale – en Seine-Saint-Denis – à une Fédération régionale d'Île-de-France a participé de notre volonté de faire reconnaître l'utilité sociale de la médiation sociale et culturelle comme métier au même titre que beaucoup d'autres métiers de

l'intervention sociale, en particulier en valorisant la qualification et la professionnalisation des médiatrices sociales et culturelles.

Mais force est de constater que dans cette période difficile, de transformation institutionnelle, de privatisation des services publics, la médiation sociale, comme beaucoup d'autres associations qui peu ou prou suppléent aux services publics au plus près des habitants, toutes ces actions sont les premières à subir les conséquences de la baisse des financements publics.

Pourtant, plus que jamais la place de la médiation sociale doit être affirmée pour faire vivre effectivement, réellement, concrètement les valeurs de la République : liberté, égalité, fraternité. Si on veut redonner confiance à tous les citoyens, quelles que soient leur origine ou leur situation économique et sociale, si on veut leur affirmer qu'ils ont une place dans notre société, nous devons agir pour que tous aient un véritable accès aux droits, une mission qui est au cœur de l'action de la médiation sociale, sociale et culturelle.

Ne pas partir de ce constat d'inégalité d'accès aux droits, n'est-ce pas faire reposer la responsabilité de la situation actuelle sur les habitants eux-mêmes sans interroger la responsabilité des politiques publiques en matière d'emploi, d'éducation, de logement et de transports ? N'est-ce pas contribuer à l'aggravation des inégalités sociales et politiques, politique au sens plein du terme, à savoir de faire société ensemble ?

Les médiatrices sociales et culturelles s'engagent quotidiennement avec un grand savoir-faire, pour répondre aux besoins des habitants et leur permettre d'accéder à leurs droits.

On peut regretter que l'expérience et la professionnalisation des médiatrices ne se traduisent pas par la pérennisation des emplois !

Qui imaginerait un poste d'assistante sociale, d'enseignant ou de policier, tous rémunérés par les pouvoirs publics comme les adultes-relais, qui serait précaire ?

Les arguments déjà développés par la Fédération pour la pérennisation de ces postes, sur des financements de droit commun, restent malheureusement d'une totale actualité.

Aussi, nous poursuivrons – et amplifierons, je l'espère – notre action pour renforcer les associations, pour valoriser la médiation sociale et culturelle et pérenniser la fonction de médiation. Chaque fois que nous le pouvons, nous devons mettre en évidence la dimension incontournable de cette activité.

C'est exigeant. Mais ensemble, nous serons mieux à même de prouver l'utilité de la médiation sociale et culturelle.